

### Pour qui ?

- étudiants sourds, malentendants, entendants signeurs
- formation initiale et formation continue (salariés bénéficiant d'un CIF, demandeurs d'emploi, etc.)
- Bac +2 ou VAE/VAP
- BTS/DUT carrières sociales
- professionnels en exercice ou en recherche d'emploi souhaitant se spécialiser dans le secteur langue des signes.

### Objectifs ?

- permettre à un public sourd, malentendant et entendant signeur de faire ou reprendre des études supérieures
- lui donner une validation universitaire et donc sociale
- permettre l'acquisition de connaissances et de compétences dans le domaine de la langue des signes
- favoriser des rencontres « sourds-entendants »
- encourager des contacts avec des professionnels.

### Métiers concernés ?

- assistant social, assistant médical, soignant
- chargé d'intervention sanitaire et sociale
- enseignant, formateur
- animateur, guide
- médiateur de communication, coordonnateur, conseiller
- vélotypiste (entendant)
- professionnel du CNR 114 (entendant).

ΔΔΔ La formation n'a pas pour objectif de former à un métier spécifique. Le candidat devra déjà posséder le diplôme et les compétences professionnelles du métier qu'il souhaite exercer.

### Dépôt de candidature :

- Ouverture des candidatures : du 29 mars au 30 juin 2021.
- Candidatez sur : <https://candidatures.univ-amu.fr/> et envoyez
- le « formulaire de candidature LSF. 2021-2022 »
- un CV (1 à 2 pages, avec photographie et précision de votre compétence/niveau en LSF)
- une lettre de motivation (1 à 2 pages, avec un projet professionnel en lien avec la formation)
- Si votre dossier est présélectionné, vous recevrez un message pour un rendez-vous Skype.
- Dates des auditions : entre le 30 mars et le 9 juillet 2021.

### La Licence

La Licence professionnelle, "intervention sociale, accompagnement de publics spécifiques, développement et médiation linguistiques en langue des signes", est une formation pluridisciplinaire, qualifiante et diplômante, permettant à des professionnels de se spécialiser dans le secteur "langue des signes". Elle apporte des compétences supplémentaires ou complémentaires, affinant un projet professionnel, développant des connaissances linguistiques et/ou favorisant l'exercice d'un métier auprès du public sourd.

### Direction :

Mélanie Hamm

[melanie.hamm@univ-amu.fr](mailto:melanie.hamm@univ-amu.fr)

Faculté des arts, lettres, langues  
et sciences humaines

Département des sciences du langage

Campus Schuman - Bureau C314

29, av. Robert Schuman

13 100 Aix-en-Provence

### Secrétariat :

Sandrine Roux-Eyherabide

[sandrine.eyherabide@univ-amu.fr](mailto:sandrine.eyherabide@univ-amu.fr)

Bureau d'Appui à la Pédagogie 1, SCL

Campus Schuman - Bureau D217

29, av. Robert Schuman

13 100 Aix-en-Provence

### Scolarité :

(pour la *formation initiale*)

Inscriptions administrative et pédagogique

Bureau 02, LEA et SCL, Campus Schuman

<https://allsh.univ-amu.fr/scolarite>

(pour la *formation continue*)

Inscriptions, devis, financement

Valérie Maurel et Christine Peyou

Bureau C209, Campus Schuman

### Site de la formation :

<https://allsh.univ-amu.fr/licence-pro-T3S>

### Blog pédagogique :

<https://aixls.hypotheses.org/>

## CULTURE ET LANGUE DES SIGNES LICENCE PROFESSIONNELLE

### Domaines :

Intervention sociale, langue des signes ;  
champ socioculturel, socio-éducatif et médico-social.

### Où ?

Les cours auront lieu à Aix-Marseille Université,  
sur le campus Schuman d'Aix-en-Provence  
(à 10 minutes à pied, depuis la gare routière  
d'Aix-en-Provence).

### Quand ?

De septembre 2021 à juillet 2022  
(projet tutoré et stage compris)

### Avec qui ?

Enseignants et professionnels  
qui enseignent en langue des signes.



### Langue d'enseignement :

langue des signes française.

**Conditions d'accès :**

- Être disponible de septembre 2021 à juillet 2022.
- Niveau en LSF : A2 validé avant septembre 2021 ou B1 en cours du Cadre Européen Commun de Référence en Langues (CECRL) ; attestation d'une association ou université demandée (à fournir lors de l'entretien).
- Titulaire d'un bac +2 (ou diplôme équivalent) ou dispense des 120 premiers crédits.
- Formation initiale : candidat avec ou sans expérience professionnelle, mais possédant au minimum un diplôme de niveau bac +2 dans les métiers de l'intervention sociale, du champ socioculturel, socio-éducatif et médico-social (par exemple, DUT carrières sociales) et souhaitant se spécialiser dans le travail auprès d'un public sourd.
- Formation continue : professionnel en exercice ou en recherche d'emploi qui souhaite acquérir une compétence supplémentaire ou complémentaire dans l'exercice d'un métier auprès du public sourd. Si vous ne possédez pas un diplôme de niveau bac +2, vous pouvez déposer une demande de VAE/VAP.

**Durée de la formation :** 372 h, hors travail personnel (env. 17 h/sem. sur 12 sem. de cours par semestre).

Cours magistraux et travaux dirigés avec un contrôle continu intégral (3 notes par UE).

**Projet tutoré :** 108 heures, hors travail personnel.  
Mémoire et soutenance.

**Durée cumulée des stages :** 300 h (env. 7 h/jour, sur 8 sem. ½).  
Rapport et soutenance.

**Les cours auront principalement lieu :**

- au premier semestre : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et certains samedis, toute la journée
  - au deuxième semestre : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et certains samedis toute la journée
- Voir : <https://aixls.hypotheses.org/1-emplois-du-temps>

**Validation :**

Les langues d'enseignement et d'évaluation sont la langue des signes française et le français écrit.

Possibilité de compensation : pour valider la Licence professionnelle, une moyenne de 10/20 doit être obtenue sur l'ensemble des UE ; note minimum par UE : 8/20.

Possibilité de capitalisation : chaque UE validée peut être gardée sur une durée illimitée.

**Financements destinés aux étudiants sourds et malentendants, pour l'accessibilité des stages en entreprise :**

- Si vous êtes salarié(e)
- du privé ou demandeur d'emploi : contactez l'AGEFIPH.
- de la fonction publique : contactez FIPHFP.

**Contenu de la formation :***1/ Cours théoriques :*

- a/ Approches anthropologiques, psychologiques et sociologiques du sourd signeur.
  - b/ Approches linguistiques de la langue des signes. Français et écriture.
  - c/ Santé et travail social.
  - d/ Langue des signes, traduction et interprétation.
  - e/ Histoire des Signeurs. La langue des signes et la législation.
  - f/ Éducation, pédagogie et didactique de la langue des signes.
  - g/ Ressources informatiques à destination des sourds et des malentendants.
- 2/ *Projet tutoré.* Rédaction et soutenance d'un mémoire.
  - 3/ *Stage.* Rédaction et soutenance d'un rapport.

**Compétences à acquérir :**

- 1/ a/ Capacité d'observation et de réflexion concernant la situation du sourd signeur et ses comportements subjectifs et sociaux. Écoute, prise de recul, analyse, questionnement. Rigueur et sens critique. Rapports avec l'autre. Capacité à échanger avec différents milieux.
  - b/ Linguistique de la langue des signes. Spécificités de la langue des signes. Communication. Prise en compte des pratiques linguistiques, sociales et culturelles. Réflexion sur le fonctionnement, l'acquisition et le rôle de la langue. Questionnement du bilinguisme. Langue française et écriture. Aptitude rédactionnelle.
  - c/ Compréhension du fonctionnement du réseau social, médical, culturel et socioculturel. Familiarisation à la médiation et aux mesures de compensation.
  - d/ Pratique de la langue des signes. Problématiques de la traduction de/en langue des signes. Dramaturgie, chorégraphie et poétique de la langue des signes. Aptitude gestuelle et corporelle. Maîtrise de soi.
  - e/ Connaissance du patrimoine sourd et de la culture sourde. Examen des faits historiques. Analyse de l'évolution sociale. Législation relative à la langue des signes. Déontologie.
  - f/ Gestion d'une classe. Conceptions pédagogiques. Compréhension de l'organisation du système éducatif (spécialisé ou non). Considération du fonctionnement d'autres écoles (en Europe et ailleurs). Capacité à répondre à une diversité des contextes. Souplesse mentale. Capacité d'apprendre. Approfondissement de la linguistique de la langue des signes et des questions traitant du bilinguisme chez les Signeurs.
  - g/ Maîtrise des outils informatiques. Réalisation de vidéos à destination des Signeurs. Programmation de sous-titrages.
- 2/ Animation d'une réunion, travail en équipe, sens de l'organisation, conduite de projet, capacité de prise de décision, transmission et diffusion des connaissances (vulgarisation), rédaction d'articles.
  - 3/ Compétences professionnelles d'assistant social, d'assistant médical, de chargé d'intervention sanitaire et sociale, de soignant, d'enseignant, de formateur, de guide, etc.

**Historique de la LP :**

- 2001 : créée à Aix-en-Provence, jusqu'en 2007.
- Sept. 2013 : LP rouvre à Marseille, jusqu'en juin 2018.
- Sept. 2018 : la nouvelle LP rouvre à Aix-en-Provence.

**Rappels :**

- Loi du 11 février 2005 : reconnaissance de la LSF.
- Circulaire de la DHOS du 27 avril 2007 : les professionnels qui travaillent dans les hôpitaux doivent être titulaires d'une certification.
- Il n'y a que deux LP en France (AMU et P8).
- Succès des cours de LSF et événements signés à Aix.
- Beaucoup de sollicitations provenant de différents professionnels et aussi dans le domaine de la recherche sur la langue des signes (jeune et fertile).

**Avantages d'une LP :**

- financée par le Ministère
- diplôme national
- s'inscrit dans un contexte historique et linguistique provenant du département des Sciences du Langage d'Aix-en-Provence.

**Partenaires éventuels :**

- Association Expression des Arts
- Association Mistigri
- Bibliothèque Universitaire
- 3C
- Ça signe à la maison
- Centre de Formation et d'Auto-Formation en Langues
- Écoles spécialisées et universités favorisant la LS
- Festi'Dunan
- Festival Architectures Contemporaines
- GIFT Handicap
- IRSAM
- SilenCa
- Symbioses
- Télé AMU
- Théâtre Antoine Vitez
- URAPEDA
- Viruscience